



Proposition de renvoi/Proposition d'amendement

Version 3

brm / 8 juin 2022

DTT 68 2021.BVD.8985 Route cantonale n° 244 Niederbipp – Aarwangen – Langenthal – Huttwil ; communes de Aarwangen, Bannwil, Langenthal, Schwarzhäusern, Thunstetten 01007 ; réaménagement du réseau routier d'Aarwangen

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
Minorité de la CIAT (von Arx)	L'affaire est renvoyée au Conseil-exécutif avec les charges suivantes :		
	1. Le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen est inclus dans la priorisation des travaux publics. Le rapport coût-utilité de tous les projets faisant l'objet d'une priorisation des travaux publics et offrant une certaine marge de manœuvre est présenté au Grand Conseil.		-
	2. Il faut exposer au Grand Conseil dans quelle mesure la mise en œuvre du réaménagement du réseau routier d'Aarwangen est compatible avec l'article 31a de la Constitution cantonale.		-
	3. Il faut exposer en détail au Grand Conseil comment les désavantages ci-après du réaménagement du réseau routier d'Aarwangen sont reflétés dans l'analyse coût-utilité : coûts en lien avec le réchauffement climatique, avec l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, avec la dégradation des espaces de détente et avec la perte de terres cultivables.		-
	4. Il faut exposer au Grand Conseil d'autres mesures pour améliorer la situation du trafic à Aarwangen sans route de contournement, incluant une analyse coût-utilité et la durée de mise en œuvre (p. ex. poursuite du développement de la variante Zéro+, adaptation de l'espace routier et de l'infrastructure ferroviaire, tunnel souterrain du Bipperlisi). Il convient pour ce faire de mettre à jour les prévisions concernant la croissance du trafic.		-
	5. Il faut exposer au Grand Conseil dans quelle mesure le volume et la répartition du trafic peuvent être modifiés ou modulés grâce à la mise en service d'un centre « Cargo sous terrain » à Niederbipp.		-

6. Le délai pour l'attribution des avoirs encore disponibles dans le Fonds de couverture des pics d'investissement conformément à l'arrêté du Grand Conseil du 16 mars 2015 (2014.RRGR.817) est prolongé jusqu'en 2030. -

Proposition d'amendement

Lindegger (Les Verts)
 Jost (pvl)
 Blum (PS)
 Remund (Les Verts)

Approbation à la condition suivante :

Le canton étudie des mesures plus rapidement réalisables (mesures immédiates) afin d'améliorer la sécurité routière à Aarwangen (p. ex. ponts pour les cyclistes et les piétons dans la zone « Vorstadt », adaptation de la vitesse réglementaire, gestion du trafic, etc.). -